

**Arrêté n° 2016-27 portant délégation de signature
du Président de l'Université de Reims-Champagne-Ardenne**

Le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,

VU le Code de l'Education, et notamment ses articles L 712-2 et R719-79,

VU la nomination de Monsieur Cédric GAROT en qualité de Responsable de la Direction du Patrimoine, de la logistique et du Développement Durable,

ARRETE

Article 1er :

Délégation de signature est donnée à Monsieur Cédric GAROT, Responsable de la Direction du Patrimoine, de la logistique et du Développement Durable est autorisé à signer dans le cadre de ses activités et compétences les actes suivants :

- Actes relatifs aux dépenses et aux recettes de l'UB 902
- Les ordres de service pris dans le cadre de l'exécution des marchés publics

Article 2: Le présent arrêté est soumis à publicité, il sera inscrit dans le recueil des actes administratifs de l'établissement et consultable sur le site Internet de l'Université.

Article 3: Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de sa publication, après transmission à la rectrice de l'académie de Reims.

Elles se substituent à toutes autres dispositions antérieures ayant le même objet.

Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégant ou la cessation de fonction du délégataire.

Fait à Reims, le 21 Mars 2016

**Le Président de l'Université de Reims
Champagne-Ardenne**



Gaillaume GELLE

-Mis en ligne le : 22-03-2016

-Transmis à la rectrice, chancellerie des universités le : 22-03-2016

